

Avis voté en plénière du 24 juin 2015

## Les addictions

### Déclaration du groupe de la coopération

---

C'est un avis qui aura suscité bien des débats, mais un avis tout de même, discuté ligne par ligne et nourri de nombreux amendements.

Comme trop souvent les avis doivent être rendus dans des temps très contraints, alors que le sujet « *Addictions* » aurait mérité plus de temps pour rechercher un compromis qui nous est cher au sein du CESE.

Un certain nombre de regrets peuvent être exprimés, comme par exemple le fait de ne s'être pas prononcé clairement sur la dépénalisation éventuelle de la consommation de cannabis, et d'avoir remis le débat à plus tard lorsque la session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues se sera tenue. La position de la société civile française aurait été plus utile avant que l'ONU se prononce, et ceci quelle que soit la position du CESE. Le même raisonnement pourrait être tenu pour les « *salles de consommation à moindre risque* ».

Autre regret, le défaut d'analyse sociologique de la France, confrontée aux addictions. Notre société est-elle addictogène ? On y observe un individualisme grandissant, une culture de la consommation coûteuse et qui s'oriente vers la recherche d'émotions fortes y compris dans la transgression de l'interdit, la quête de productivité, un chômage persistant : on observe en parallèle en France une consommation d'antidépresseurs, d'anxiolytiques, de psychotropes licites ou illicites, inquiétante. En juin 1983, l'Espagne dépénalise la consommation et la détention de cannabis : l'explosion de la consommation est immédiate, les morts par surdose multipliées par dix en dix ans. Février 1992, l'Espagne sanctionne comme infraction grave la consommation en public de cannabis et sa détention. Fin 2013, L'Espagne durcit à nouveau les sanctions infligées aux détenteurs et consommateurs de cannabis en public.

Rien ne nous dit qu'en France il se passerait la même chose, les causes étant toujours plurifactorielles, mais l'analyse sociologique des victimes françaises d'addictions doit être un préalable à toute prise de position.

Passés ces regrets, cet avis comporte des thématiques et des préconisations fortes, notamment en matière de prévention ou de prise en charge des personnes dépendantes.

La prévention, vaut toujours mieux que la réparation ou la répression, mais en matière d'addictions elle est particulièrement complexe. L'avis préconise de renforcer les messages d'information et de prévention à l'école, sur les lieux de travail, au sein des familles et de toute la société, et cible particulièrement les jeunes et les femmes enceintes ; il faut des réactions

« musclées » devant la pratique du *binge drinking*, ou de l'ajout de « substances addictives » dans des produits comme le tabac par exemple.

Enfin un autre point nous paraît essentiel dans cet avis : reconnaître que les addictions sont des maladies et qu'en conséquence, les victimes doivent être prises en charge, et le plus tôt possible. Comme préconisé dans l'avis, il faut trouver les moyens d'engager les médecins généralistes et les professionnels de santé libéraux ou les centres de santé dans la prise en charge des personnes dépendantes en les aidant à construire des équipes pluri professionnelles.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.